

Administratif

- Toute inscription au mouvement juniors (*âge maximal : 21 ans dans l'année*) se fait par le secrétariat et devient effective qu'après le paiement de la cotisation.
- Le junior de 18 ans et moins bénéficie de cours du mercredi, ainsi que des cours EGC si sélectionné
- A partir de 2019 un badge sera remis à tous les juniors (jusqu'à 21 ans) le bidon de balles coutera aux juniors chf.1.- sauf pour les cours et les EGC
- Ce badge doit scrupuleusement être utilisée uniquement pour son propre usage.
- Un supplément financier peut être demandé en cours de saison pour les activités non-prévues dans la cotisation de base. (*camp, entraînement indoor, ...*). Il se règle par bulletin de versement à la caisse juniors.
- Il est obligatoire de communiquer tout changement de coordonnées (*adresse, téléphone, email, ...*) auprès du secrétariat.

Comportement

- Une tenue de golf est exigée pour toute activité liée au golf autant bien aux entraînements qu'aux compétitions. Une tenue adéquate est à observer lors des remises des prix.
- Aux compétitions juniors (*du club et ASG*), le port du polo junior est obligatoire. Le capitaine peut également exiger que le polo soit porté pour d'autres occasions (*journée de soutien, apéritif avec les sponsors, ...*)
- Une fois engagé, la participation aux entraînements est obligatoire, sauf en cas de force majeure. Dans ce cas, il est obligatoire d'annoncer au plus vite son absence auprès du/des responsable(s) de l'entraînement.
- La ponctualité est de rigueur. En cas de retard prévisible, il est obligatoire d'en informer les responsables concernés.
- Les smartphones, tablettes et autres appareils électroniques du même genre sont interdits durant les activités juniors (*séances, entraînements, compétitions, remises des prix, repas en groupe, ...*).
- L'âge légal pour la consommation d'alcool et de tabac doit être respecté. Pour les juniors les plus âgés, seule une consommation modérée, hors activités juniors, est autorisée à l'abri des regards des plus jeunes.
- La consommation de drogues en tout genre est totalement interdite.

Compétitions

- Il est obligatoire de se présenter au minimum 30 minutes avant son départ au secrétariat et d'être présent 5 minutes minimum avant son départ sur le tee-box.
- Les caddies sont interdits lors des compétitions juniors. Les chariots électriques sont autorisés pour les compétitions juniors du Club (*interdit cependant en tournoi ASG*). Les voiturettes et les golfboards sont interdits.
- La présence aux remises des prix est obligatoire (sauf dispense du responsable de la compétition).
- Le respect des règles de golf et de l'Etiquette sans faille est à observer. Par conséquent, il est nécessaire de prendre connaissance des règles locales du parcours que l'on joue.
- Tout cas de tricherie sera sévèrement sanctionné.
- Pour les compétitions adultes du Club, le règlement « Participation de golfeurs et golfeuses de moins de 21 ans aux compétitions du Club » est en vigueur.

Toute infraction considérée comme mineure par le Staff peut être sanctionnée par le renvoi à la maison et/ou disqualification sur décision du Staff et d'un représentant du staff juniors.

Des infractions répétées peuvent être sanctionnées par la suspension totale du jeu, pouvant aller jusqu'à un mois sur décision du staff juniors.

Toute infraction jugée grave par le Staff (notamment drogue, alcool et tricherie), après enquête, peut être sanctionnée par la suspension totale du jeu pouvant aller jusqu'à un an sur décision d'une commission comprenant le Staff, le Capitaine du Club, le directeur de la GPSA et le président du Club.